

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 8 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 8 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents et représentés : 10

Absents excusés : 1

Absents : 1

Etaient présents : M. Yves GUILLEMAIN, et Me Mireille COOK, Adjoints,
Me Laëtitia GUILLARD, M. William PERRON, Me Morgane GARDIE, M. Jérôme SEGOUIN, Me Barbara LELIMOUSIN et Me Sylvie BRION.

Etaient représentés : Me Caroline VICQUELIN (ayant donné pouvoir à M. Bernard LENICE)

Etaient absents : M. Sébastien RAVENEL

A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

Subventions aux associations 2025

IOI - Prise de compétence "Production, Distribution et Protection de l'eau potable" sur le territoire intercommunal

Terrain de tennis - validation et approbation du projet, du plan de financement et sollicitation de la subvention de leader+ (fonds Européen)

Ligne de trésorerie à renouveler

Logement communal "6 Rue des Ecoles"

Repas des anciens - Validation du menu 2025

Information - Passage canalisation de gaz sur la commune.

Monsieur Bernard LENICE donne lecture du procès-verbal du 8 avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Subventions aux associations 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les subventions suivantes pour un montant de 1 975,00€.

UC La Cambe	400,00€
Course cycliste La Cambe	200,00€
Association des Parents d'Élèves de La Cambe	0,00€

Association des Anciens Combattants La Cambe	100,00€
Comité des fêtes	0,00€
ADMR Trévières	400,00€
SNSM ISIGNY SUR MER	100,00€
SNSM GRANDCAMP-MAISY	100,00€
Deep Respect Pipes an Drums	200,00€
UFOLEP	150,00€
Gymnastique volontaire d'Isigny Sur Mer	75,00€
Basket loisirs pour tous	150,00€
US Trévières	25,00€
Ener'Gym Trévières	25,00€
Solfamaraïdo Trévières	50,00€

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

NOTA : Le Conseil Municipal a décidé de ne pas accorder de subvention au comité des fêtes (pas d'animations ou annulation) et l'Association des Parents d'élèves (on ne connaît pas la suite et le devenir). Monsieur Le Maire propose de sursoir et de donner plus tard suivant évolution des associations.

Prévenir les présidents concernés.

40 ans de l'UC La Cambe cette année.

IOI - Prise de compétence "Production, Distribution et Protection de l'eau potable" sur le territoire intercommunal

La loi NOTRe du 07 août 2015 avait initialement prévu le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 a ensuite introduit un mécanisme de report au 1er janvier 2026, sous certaines conditions.

Le 03 mars 2025, la Commission des lois de l'Assemblée Nationale a adopté une proposition de loi visant à mettre fin à l'obligation de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

Afin de tenir compte de cette orientation et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Isigny-Omaha Intercom sollicite la prise de compétence : « Production, distribution et protection de l'eau potable » et par voie de conséquence la modification de ses statuts, afin d'y ajouter la compétence facultative suivante :

III — 7 : « Production, distribution et protection de l'eau potable ».

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de La Cambe est appelé à délibérer également sur cette prise de compétence.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le transfert de la compétence et la modification statutaire d'Isigny-Omaha Intercom à compter du 1er janvier 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à envoyer la présente délibération aux services de l'Etat ainsi qu'aux services de la Communauté de communes.

VOTE : 8 Pour, 1 Contre et 1 Abstention

Terrain de tennis - validation et approbation du projet, du plan de financement et sollicitation de la subvention de leader+ (fonds Européen)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-11 en date du 8 avril 2025 concernant l'accord favorable du conseil municipal pour la réfection du terrain de tennis.

Monsieur le Maire présente le coût qui a évolué depuis la dernière délibération. Le coût de cette réfection est de 23 576,91€ HT conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles présentées à LEADER	Nature des dépenses	Montant présenté HT	Montant présenté TTC
	TRAVAUX / AMENAGEMENT	23 255,00	0,00 €
	MATERIEL/ EQUIPEMENTS/ CONSOMMABLES	151,91	-
	Matériel	151,91	0,00 €
	Equipement	0,00 €	0,00 €
	Consommables	0,00 €	0,00 €
	PRESTATIONS INTELECTUELLES	170,00	-
	Etudes et conception	0,00 €	0,00 €
	Maitrise d'œuvre/d'ouvrage	0,00 €	0,00 €
	Communication et évènementielles	170,00	0,00 €
	Informatique	0,00 €	0,00 €
	Autres prestations de service	0,00 €	0,00 €
	DEPENSES DE PERSONNEL	-	-
	Frais de personnel	0,00 €	0,00 €
	Frais de structure (15%)	0,00 €	0,00 €
	Frais professionnels	0,00 €	0,00 €
	AUTRES DEPENSES	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	23 576,91	-

Type de financement			Assi ette total e reten ue en €	Subven tion accord ée en €	Taux d'interven tion sur l'opératio n présenté e (%)
			Déta il	Proratisation si coût total différent du coût LEADER	
Ressources prévisionnelles LEADER	Co financeurs			-	
				-	
				-	
				-	
				-	
				-	
				-	
	Publique	Equivalent subvention brut (ESB)		-	
		SOUS-TOTAL CO-FINANCEMENTS PUBLICS			-
		Autofinancement public			4 715,39
		FEADER sollicité (Leader)			18 861,52
		SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS			23 576,91
	Privée	Autofinancement privé		-	
		Contributio ns privé (préciser la ou les sources : dons, mécénat...)		-	
				-	
				-	
		SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVES			-
	TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS			23 576,91	

Monsieur le Maire indique que cette opération est subventionnée par le LEADER à 80% des dépenses HT soit la somme de 18 861,52€.

À l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal, et à l'unanimité, après en avoir délibéré :

APPROUVE cette opération de réfection de terrain de tennis.

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE le LEADER pour une subvention d'un montant de 18 861,52€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Prêt relais à taux fixe à court terme

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de contracter un prêt relais à court terme pour préfinancer les projets en cours (défense incendie et complexe multisport), en anticipant le versement de recettes d'aides financières et du remboursement de la TVA. Après avoir pris connaissance des propositions établies par le Caisse d'Épargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1er : Pour financer les deux projets dans l'attente du retour des subventions et le remboursement de la TVA, la commune de La Cambe décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 300 000€ - Trois Cent mille euros

Taux : 2,69%

Durée : 2 ans

Périodicité : Trimestrielle

Echéances : 2 017,50€

Commission d'engagement : 300€

Article 2 : Monsieur le Maire de La Cambe, est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt à et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 : La commune de La Cambe décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon principe de règlement sans mandatement préalable

Vu le budget Primitif 2025 adopté le 08/04/2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1/2025 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Investissement	16	1641		300 000,00€

Ce mouvement est en sur équilibre en recette d'investissement à 300 000,00€

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Logement communal "6 Rue des Ecoles"

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Madame GIDON Jeanne a rendu son logement situé 6 Rue des Ecoles pour un départ en EPHAD. Le conseil municipal lui accorde un préavis de 1 mois au lieu de 3 mois. La caution d'un montant de 548.18 € lui sera versé.

Vu le budget primitif 2025 adopté le 08/04/2025

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, afin de régulariser la caution à Madame Jeanne GIDON, locataire du logement situé 6 Rue des Ecoles à La Cambe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à procéder aux ouvertures de crédit suivant :

SECTION	CHAPÎTRE	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Investissement	16	165	+ 548,18€	
Fonctionnement	65	65888	- 548,18€	
Investissement	021	021		548.18€
Fonctionnement	023	023	548.18€	

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

NOTA : Faire un diagnostic de ce logement avant le louer ou le vendre. Pas de décision de prise.

Repas des anciens - Validation du menu 2025

Proposition de deux menus par le boucher de La Cambe, un à 28€ et un autre à 29.50€, celui de 29.50€ a été retenu par le conseil municipal.

Mireille, Sylvie, Laëtitia et Barbara feront les visites pour recenser les habitants qui participeront au repas du 12 octobre 2025.

Prévoir lors du prochain conseil, les cartes cadeaux pour les jeunes.

Information – Canalisation de gaz sur la commune

Monsieur le Maire a été contacté par GRDF pour un éventuel passage de canalisation de gaz afin d'alimenter un projet de méthanisation sur la commune de Longueville. Le secteur concerné est le Carrefour Got.

Questions diverses

- Le SEROC propose de mettre 3 composteurs sur la commune de La Cambe, avec une prise en charge par le SEROC. Les 3 endroits sont :
 1. Place de la Mairie
 2. Square bas du bourg
 3. Vestiaire foot écoles
- Monsieur Jacques GIBERT veut acheter l'ancienne station pompage, le terrain avant le 1^{er} pont dans le marais, pour faire une cabane du pêcheur. Le conseil municipal n'est pas favorable. Le conseil municipal rappelle qu'il y avait eu un projet d'aménagement.
- Monsieur le Maire a rencontré le nouveau boulanger, qui va s'installer le 30 septembre prochain.
- Soirée pour une petite fille de La Cambe, Lénie – le samedi 6 septembre.
- La brocante de l'UC La Cambe aura lieu le 17 août 2025 et une exposition de peinture aura lieu à la salle des fêtes le même jour.

Fin de séance 22h00